

# forum

## Stoemp flamand



Jan Goossens  
Directeur artistique du  
KVS

Ces derniers jours, la Flandre semble ni plus ni moins en proie à une peur panique. Parce que le port du voile génère des tensions dans deux écoles anversoises, l'enseignement communautaire flamand a décidé d'interdire les symboles religieux dans toutes les écoles du réseau de la Communauté flamande.

Il faut le faire : en prenant une mesure qui se veut émancipatrice, on récolte exactement le contraire de ce que l'on a semé. Le voile est maintenant devenu un problème dans beaucoup d'autres écoles flamandes, alors qu'il ne l'était pas un auparavant. Une étape sérieuse a été franchie sur la voie de la création d'écoles islamiques indépendantes. Et une fois de plus, il apparaîtra que l'on ne peut forcer l'émancipation par des contraintes dogmatiques : pour de nombreuses adolescentes musulmanes, cette interdiction paterna-

liste ne sera qu'un encouragement supplémentaire à afficher d'autant plus clairement leur identité par le port du voile.

Quelle contribution les libres penseurs rabiques de l'enseignement communautaire apportaient-ils à notre société flamande, sinon davantage de polarisation dans les rapports avec une communauté qui est déjà fortement négligée ? Cela reste un mystère. De jeunes musulmans très constructifs n'y comprennent eux-mêmes plus rien, comme en témoigne cette lettre ouverte d'une classe de musulmans de Borgerhout dans *De Morgen* : « De quoi notre société a-t-elle peur ? (...) Nous ne sommes pas partisans d'écoles réservées aux musulmans. Mais alors, où sont donc les non-musulmans ? Pourquoi ne sont-ils pas dans notre classe ? »

Alors que l'enseignement communautaire proclamait le voile comme l'ennemi de sa popula-

## Ma Flandre angoissée

tion, une autre bombe éclatait dans les quartiers défavorisés de Bruxelles. Apparue à un bien mauvais moment, l'arrestation d'un adolescent de 14 ans à Molenbeek a débouché sur l'attaque brutale d'un commissariat de police. Un xième avertissement pour tous les Belges. Les conflits identitaires menaçants et la criminalité dans les quartiers surpeuplés de Bruxelles aux taux de chômage phénoménal nous concernent tous.

Mais il n'y eut que peu de marques d'une réelle implication en Flandre, surtout de la part de certains médias. Bien au contraire. On se contenta de slogans sensationnels. De *Laatste Nieuws* débala en long et en large un aperçu des quartiers bruxellois où nul ne pourrait plus pénétrer sans craindre pour sa vie. Le quotidien parlait de « zones réservées aux Arabes où la loi de la rue l'emporte sur celle de la police ». Ceux qui ont pris la

peine de visiter ces quartiers savent combien ces informations sont ridicules. Molenbeek et Anderlecht n'ont rien à voir avec les banlieues parisiennes.

Le quotidien gratuit *Zondag*, disponible dans de nombreux commerces flamands, en remet une louche. « Guerre à Bruxelles », annonçait la première page. Et aussi : « Les haines se règlent à l'aide de kalachnikovs, de riotguns et de "bombes incendiaires" ». Soudain, notre capitale de la Flandre et de la Belgique prenait singulièrement des allures de Beyrouth ou de Johannesburg. Evidemment, personne n'est entré dans les quartiers en question pour y entamer la conversation avec ceux qui y jouent un rôle important. Comme le comédien Ben Hamidou, Molenbeekois pur-sang : « Un certain nombre de criminels y sont en effet à l'œuvre, qui empoisonnent la vie des autres et contre lesquels il faut intervenir avec for-

ce. Cela ne doit pas être unique-ment l'affaire du bourgmestre Moureaux et des Molenbeekois, le soutien du fédéral y est indispensable. Mais chacun doit aussi voir et encourager les aspects positifs. Des progrès ont été enregistrés ces dernières années grâce à la politique locale. Dans la société civile également, dans les maisons de jeunes et les réunions de quartier, de nombreux projets promeuvent la cohabitation harmonieuse ».

Une visite guidée à Molenbeek, avec pour guide Ben Hamidou : pour de nombreux Flamands, cela serait bien plus instructif que les spectaculaires récents catastrophes dans les médias. Eh oui, Ben Hamidou est un musulman pratiquant, respecte le Ramadan, et beaucoup de femmes de son entourage portent le voile.

Fuir la réalité semble être la règle. Ce qui nous dérange ou nous effraie en Flandre, nous en

faisons un grand danger, auquel il faut échapper. Dans la mesure du possible, nous l'interdisons. Pour être tout à fait clair, je ne suis pas un partisan du voile et je constate qu'il y a de grands problèmes à Bruxelles. Mais la manière avec laquelle la Flandre s'en accommode, ou plutôt ne s'en accommode pas, ne résout rien. La Flandre peut interdire le voile, ignorer des individus comme Ben Hamidou et ne pas leur donner la parole, lâcher Bruxelles, ériger un mur autour de son territoire et en faire une réserve homogène et unilingue. Mais nous ne parviendrons résolument pas à tenir à l'écart le monde en colère. Ni en Flandre, ni en Wallonie. Je ne puis qu'espérer que cela touche Pierre Galand, le Centre d'Action Laïque et leurs partisans en Belgique francophone.

Traduit du néerlandais par Fabienne Trefois

## Carte blanche

Daniel Bacquelaine, Xavier Baeselen, Françoise Bertiaux, Françoise Colinia, Christine Defraigne, Alain Destexhe, Corinne De Permentier, Amina Derbaki Sbaï, Vincent Dewolf, Denis Ducarme, Philippe Fontaine, Béatrice Fraiteur, Didier Gosuin, Katrin Jadin, Eric Libert, Richard Miller, Philippe Monfils, Gilles Mouyard, Fatoumata Sidibe, Françoise Schepmans, Antoinette Spaak, Viviane Teitelbaum, Dominique Tilmans, Georges Verzin Mandataires MR

## Un pacte citoyen pour réussir un véritable « vivre ensemble »

### L'ESSENTIEL

- Le MR fait le choix de l'interculturalisme. Il postule l'égalité des droits et des devoirs, sans égard pour les affinités et l'origine ethnique du citoyen.
- La diversité doit être valorisée par l'État, pour autant que les différentes cultures s'inscrivent dans le respect des valeurs fondamentales.

Les problématiques de l'intégration et du choix d'un modèle de société reviennent régulièrement dans l'actualité, à travers différents sujets comme le port du voile à l'école, les violences dans les quartiers en difficulté ou le statut de la femme dans certaines communautés. Ces questions relatives au « vivre ensemble » se posent avec de plus en plus d'insistance. Trop longtemps, le débat a été encommissionné. Trop souvent d'aucuns ont vilipendé, au nom du politiquement correct, celles et ceux qui doutaient de la pertinence des politiques d'intégration menées jusqu'alors. Nous pensons, au contraire, que la politique doit poser un choix clair quant au modèle de société. C'est

ce que les Réformateurs s'engagent à faire. Nous souhaitons rappeler ici la position – issue d'une réflexion interne proposée par Didier Reynders et menée au sein d'un groupe de travail présidé par Daniel Bacquelaine – que le MR défendra dans le débat que doivent s'approprier les parlements.

Deux modèles de société s'offrent à nous. Le multiculturalisme, tout d'abord, envisage l'individu essentiellement comme le membre d'une communauté caractérisée par une culture, une religion, une origine ethnique. Ce courant se fonde généralement sur le relativisme culturel et les accommodements raisonnables, c'est-à-dire l'affirmation inconditionnelle de l'équivalence des systèmes de pensée et la justification de la différenciation des droits.

Nous ne souscrivons pas à ce modèle et ce, pour deux raisons. D'une part, il ne rencontre pas notre projet d'une société conçue comme un ensemble cohérent : on y revendique sa différence avant d'y revendiquer sa participation à un modèle commun. Il s'ensuit une accentuation des différences identitaires menant, *in fine*, au communautarisme, à une forme de « babélisation » du vivre ensemble, ainsi qu'à l'émergence de castes légales. Ce « droit à l'isolement » génère la méconnaissance mutuelle, la peur de l'autre et des tensions sociales. D'autre part, cette parcellisation de la société et le « relativisme culturel » conduisent à des dérives qui sont la négation

même des principes d'égalité et de libre choix. Ainsi, l'on ne peut admettre qu'un mari s'oppose aux soins que requiert l'état de santé de son épouse, au motif que le médecin est un homme ou que ses croyances lui interdisent telle pratique médicale. Au nom de l'application différenciée des droits, on ne peut refuser à une personne un droit fondamental.

A l'opposé de ce modèle, l'interculturalisme fait prévaloir l'individu sur ses attaches culturelles, philosophiques ou religieuses : les droits et les devoirs du citoyen ne sont pas fonction de ses affinités ni de ses origines ethniques. Ce modèle postule également qu'une société ne peut se construire et favoriser au mieux l'intégration de tous que si les citoyens partagent un patrimoine commun de valeurs fondamentales, tels que le droit à la vie, la liberté de conscience, la démocratie, l'égalité de l'homme et de la femme ou encore la séparation des Eglises et de l'Etat. Ces valeurs sont universelles : elles ne sont pas l'apanage d'une culture ou d'une époque. Au contraire, elles s'imposent à tout Etat qui ambitionne l'émancipation de l'ensemble de ses membres. Ce modèle ne postule pas l'indifférence de l'Etat à l'égard de la diversité des cultures. Au contraire, cette diversité sera valorisée par l'Etat pour autant que ces cultures s'inscrivent dans le respect des valeurs fondamentales.

Nous souscrivons à ce modèle. Nous notons qu'y souscrit égale-

ment la conception moderne de l'Islam des Lumières, qui partage la référence aux valeurs universelles. L'ambassadeur du Maroc en Belgique le souligne, dans une interview au *Vif*. Dans la foulée, il appelle l'Etat belge à prendre garde à l'intégrisme qui se nourrit d'une trop grande complaisance vis-à-vis des idées hostiles aux valeurs fondamentales.

C'est en raison du choix clair pour le modèle de l'interculturalisme que le MR s'est prononcé pour l'interdiction du port ostentatoire de tout signe convictionnel – en ce compris politique – au sein de l'école publique. En tant que lieu d'émancipation, l'école, passeuse des valeurs, doit favoriser la ren-

**Il est temps que la politique porte le dossier de l'intégration et que les parlements entrent enfin dans le vif du sujet**

contre entre les élèves par-delà leurs sensibilités culturelles, religieuses ou politiques. Ce respect mutuel fondé sur la connaissance de l'autre doit sous-tendre l'organisation, pour tous les élèves, d'un cours des philosophies, des religions et de la citoyenneté. L'école ne peut, par ailleurs, tolérer le port de signes qui, dans une conception réductrice de la religion musulmane, symbolisent la soumission de la femme à l'homme et manifestent une démarche prosélyte. En prétextant des libertés pour autoriser le voile à l'école, l'on accepte que pour certaines jeunes filles

qui ne sont pas en état d'exercer leur liberté de choix – en raison de leur jeune âge ou de leur contexte social –, le droit à la différence se mue en un devoir d'appartenance. C'est aussi accepter que ces jeunes filles soient instrumentalisées. Ce faisant, on les abandonne à des conceptions qu'elles ne partagent pas nécessairement et qui sont incompatibles avec le substrat de valeurs essentielles qui fondent notre société. En l'occurrence, la loi que nous suggérons vient en soutien aux libertés réelles. Dans ce contexte, l'aphorisme de Lacordaire prend tout son sens : « Entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et le droit qui libère ».

De même, il ne peut être toléré qu'au nom d'un courant qui prône le créationnisme, des élèves revendiquent le droit de ne plus assister aux cours de biologie. On ne peut davantage admettre que des professeurs d'histoire hésitent à aborder la Shoah de peur d'affronter l'opposition d'élèves influencés par les idées révisionnistes. Ces évolutions vont à l'encontre de l'émancipation et de l'égalité des chances des élèves. Pour les mêmes motifs, l'ensemble des élèves doit pouvoir bénéficier des cours d'éducation physique et de natation.

C'est encore en référence aux valeurs universelles que nous nous opposons au port de la burqa ou du niqab, car c'est par le visage que se manifeste notre humanité. Dans une société fondée sur la rencontre entre tous, l'on ne peut re-

noncer au principe du « Reconnaître pour connaître ».

Quant à la fonction publique, il est essentiel qu'elle soit exercée dans le respect d'une stricte impartialité. À aucun moment, l'administré ne doit pouvoir considérer que ses droits et obligations sont influencés par ses affinités culturelles ou philosophiques, ou par celles de son correspondant au sein de l'administration. Il s'ensuit que toute personne exerçant une mission de service public, en contact ou non avec l'usager, doit refléter cette neutralité dans son attitude et ses vêtements.

C'est à l'aune de ce cadre normatif que nous prendrons une part active aux Assises de l'interculturalité. Nous y rappellerons que les politiques d'intégration ne peuvent s'accommoder de la négation des droits fondamentaux : l'application différenciée de ces droits n'est pas tolérable pour le MR. Nous défendrons nos propositions d'intégration par le travail, le logement ou l'éducation. Nous continuerons à promouvoir des politiques volontaristes afin de lutter contre toutes discriminations reposant sur des motifs raciaux ou sexuels.

Il est temps que la politique porte le dossier de l'intégration. Nous veillerons, par le dépôt de nos propositions, à ce que les parlements entrent enfin dans le vif du sujet. Il en va de l'affirmation des valeurs fondamentales et de la définition d'un pacte citoyen pour réussir un véritable « vivre ensemble ». ■

CHRISTIAN NOSSERT BRUXELLES

## Courrier

### Tintin n'est pas Léopold II

Quel que soit le regard que l'on porte sur la colonisation occidentale, notamment en Afrique noire, il importe de ne pas prendre trop de liberté avec l'histoire, au risque de ruiner la thèse que l'on défend. Dans sa

Carte blanche, intitulée « Pourquoi attaque-t-on Tintin en justice », M. Spetschinsky est fâché avec certains faits. Lorsqu'il écrit « la colonisation du Congo, c'est plus de huit millions de morts », il faut rappeler que de 1885 à 1908, l'Etat indépendant du Congo (bien mal nommé)

était placé sous le gouvernement exclusif de Léopold II et, dans les faits, était sa propriété privée. Or, c'est durant cette période que des faits très graves ont été commis envers les indigènes par la logique implacable du régime domaniale qui y régnait au bénéfice d'en-

treprises privées. Certes, Léopold II fit bénéficier son pays de ses revenus coloniaux par une politique grandiose « d'embellissement » urbanistique. Cela ne permet pas d'y assimiler la population belge. La Belgique (politique et citoyenne) que l'auteur met en cause,

n'entre vraiment en scène comme puissance coloniale qu'après 1908, quasiment forcée de réparer les gaffes de son Roi, violemment attaqué à l'extérieur mais aussi chez nous. Certes, la période coloniale ne fut pas toujours rose pour les indigènes, mais on n'y

connut plus les hécatombes du régime précédent, même si le système du travail forcé qui perdura trop longtemps fut sévère. Cela ne permet pas à l'auteur d'espérer, par Tintin interposé, une repentance généralisée.